
Rapport annuel du Conseil d'éthique 2022

1. Introduction

Le présent rapport couvre la période entre les assemblées générales de la SSS-O du 7 septembre 2021 à Lugano et du 27 octobre 2022 à Lucerne.

Durant cette période, le Conseil d'éthique a tenu cinq séances ordinaires (le 23 novembre 2021 et en 2022 les 1^{er} mars, 29 mars, 21 juin et 23 août). A cela s'est ajoutée une séance extraordinaire le 11 janvier concernant l'intégration institutionnelle du Conseil d'éthique au sein de la SSS-O. Au premier trimestre 2022, il s'agissait surtout de conférences en ligne en raison de la pandémie de Covid-19. Par la suite, les discussions ont eu lieu sur place (juin) ou - sur la base des bonnes expériences en ligne - à nouveau sous forme de téléconférences (août). L'effet positif de la pandémie est que le Conseil d'éthique a pu constater qu'une partie au moins des réunions «traditionnelles» pouvait être organisée sans problème en ligne. Il est ainsi possible d'organiser des réunions plus courtes, plutôt spontanées et également à des heures creuses.

Le président a également eu un entretien avec la SSS et trois réunions avec les commanditaires (OFS et CORSTAT) du Conseil d'éthique. Dans le cadre du projet Evalcharta, il a participé à six réunions, principalement pour l'évaluation de la Charte de la statistique publique de la Suisse (Charte). Dans ce contexte, une présentation aux membres de FEDESTAT, la participation à l'atelier Evalcharta et une présentation à l'atelier lors des Journées statistiques 2022 ont été ajoutées. Comme par le passé, le président a participé au «Daten-Dialog» de l'Office statistique de Bâle-Ville, qui a donné lieu à deux manifestations cette année. Enfin, le vice-président Jean-Pierre Renfer a présenté le Conseil d'éthique et ses missions lors d'une séance du Comité de la SSS. Il a ainsi été possible d'accorder à nouveau plus d'attention au réseautage du Conseil d'éthique, qui avait été mis de côté pendant deux ans en raison de la pandémie de Covid-19.

2. Membres

Il n'y a pas eu de changement, le Conseil d'éthique est composé comme suit :

Président :	Peter Laube, Bâle
CORSTAT :	Alexandre Oettli, Statistique Vaud Martina Tresch, Office de l'économie du canton de Schwyz
Statistiques fédérales :	Marc Gindraux, Office fédéral de la statistique Jean-Pierre Renfer, Office fédéral de la statistique Markus Wüest, Office fédéral de l'environnement
Expert :	Vacant
Secrétariat :	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique

3. Demandes au Conseil d'éthique, recommandations

Outre les demandes de moindre importance qui ont pu être traitées dans le cadre d'un échange avec les personnes concernées, le Conseil d'éthique a répondu à deux demandes plus complexes et a publié les [recommandations](#) correspondantes sur son site Internet. Elles ne sont ici que brièvement résumées :

Dans le contexte de la transformation numérique, la question s'est posée l'année dernière de savoir dans quelle mesure l'utilisation de nouvelles sources de données par la statistique publique était conforme aux codes de conduite, en premier lieu à la Charte. A la demande de l'OFS, le Conseil d'éthique a conclu dans son expertise qu'il n'y avait pas de restrictions à cet égard. Il propose toutefois, dans sa recommandation, d'inclure l'utilisation de nouvelles sources de données dans la Charte, à l'instar du Code de bonnes pratiques lors de la révision de 2017. De manière plus générale, il a recommandé de réviser la Charte compte tenu de l'élargissement des tâches de la statistique publique, en ajoutant des aspects d'éthique des données aux prescriptions déontologiques.

A la demande de l'OFS et de la CORSTAT, le Conseil d'éthique a procédé à un réexamen de sa recommandation de 2014 concernant la mise en œuvre des éléments «simultanéité» et «possibilité de recevoir les informations de manière anticipée». Se basant sur huit années d'expérience, il s'agissait maintenant d'examiner la praticabilité de cette recommandation au vu des besoins actuels des producteurs et des destinataires de la statistique publique. Le Conseil d'éthique est parvenu à la conclusion que la recommandation existante devait être maintenue dans ses grandes lignes, mais qu'il fallait l'adapter et la compléter ponctuellement. Ainsi, la remise anticipée d'informations ne doit toujours pas être la règle, mais, conformément au principe 21 de la Charte, «être accordée sous embargo à un cercle restreint et clairement défini d'utilisateurs (...)». Il s'agit avant tout de permettre des travaux préparatoires en vue de la date de publication prescrite et de les faciliter, en particulier au sein des services de la statistique publique. Dans cette optique, l'OFS et les offices régionaux de statistique ont élaboré ensemble un portefeuille de statistiques qui répond aux besoins actuels d'information préalable. Ce portefeuille permet de clarifier les statistiques à prendre en compte et d'assurer une fourniture simultanée et optimale d'informations statistiques à tous les niveaux de l'Etat. Le Conseil d'éthique a repris cette procédure dans sa recommandation et l'a complétée en précisant que l'obtention régulière d'informations préalables peut désormais être réglée par une simple convention.

4. Priorités du Conseil d'éthique 2020 – 2023 et tâches actuelles

Un regard sur la liste des [priorités](#) ainsi que sur le [plan de mise en oeuvre](#) montre clairement que les activités qui avaient été jusqu'à présent reportées ou abordées plus lentement en raison de la pandémie de Covid-19 ont été intensivement reprises au cours de l'année sous revue. Il s'agit en premier lieu de l'entretien du réseau, qui devrait encore s'étendre avec l'évaluation et la révision de la Charte : dans un premier temps, plutôt au sein de la statistique publique et, lorsque la Charte révisée sera disponible, vis-à-vis du grand public. Le débat sur les questions d'éthique des données en rapport avec l'extension des tâches de la statistique publique et les questions qui en découlent sur la mission et le rôle du Conseil d'éthique a été intense. A cela s'est ajouté le débat

sur l'ancrage institutionnel et en particulier l'évaluation de la Charte en vue de sa révision. Les principales activités sont brièvement évoquées ci-après.

4.1 Rôle du Conseil d'éthique

Les contacts avec les commanditaires (l'OFS et la CORSTAT) ont été intensifiés, notamment grâce aux deux recommandations (cf. 3), qui ont toutes été accueillies de manière positive. La proposition du Conseil d'éthique d'évaluer la Charte et de la réviser ensuite a été saluée et expressément soutenue. L'intention exprimée par le Conseil d'éthique d'aborder des questions d'éthique des données et de compléter la Charte dans la mesure du possible par des aspects d'éthique des données est expressément approuvée par les commanditaires. Le Conseil d'éthique se voit ainsi conforté dans son rôle de Conseil d'éthique de la statistique publique pour la «production statistique». L'élargissement de cette dernière à des méthodes et des résultats issus par exemple de la science des données nécessitera les compléments mentionnés aux codes de déontologie et à la Charte. Il y aura des interfaces et des délimitations avec les nouvelles tâches, par exemple la science des données, qui devront être discutées et communiquées dans le cadre du processus d'élargissement de la statistique publique qui a commencé.

4.2 Intégration dans la SSS-O

Les réflexions de la Société suisse de statistique (SSS) sur la modification de ses structures internes ont eu pour conséquence une thématisation de l'ancrage institutionnel du Conseil d'éthique dans sa section «Statistique publique» (SSS-O). Pour rappel, le Conseil d'éthique est rattaché à la SSS-O depuis sa création en 2003. Celle-ci institue le Conseil d'éthique sur mandat de l'OFS et de la CORSTAT et édicte son règlement. Le rattachement à la SSS-O permet de garantir et de documenter l'indépendance du Conseil d'éthique, notamment vis-à-vis des commanditaires, l'OFS et la CORSTAT. Les candidates et candidats au Conseil d'éthique sont proposés par le comité de la SSS-O et élus lors de l'assemblée générale de la SSS-O. Au moins trois d'entre eux doivent être membres de la SSS.

Après des discussions très constructives, la SSS a accepté de répondre au souhait du Conseil d'éthique et des commanditaires de maintenir le statu quo ou de rechercher une solution très proche du statu quo. Le Conseil d'éthique a volontiers répondu au souhait de la SSS de se présenter et de présenter ses tâches à la SSS et, d'une manière générale, d'intensifier la collaboration avec la SSS-O. Dans ce contexte, une présentation du Conseil d'éthique a eu lieu lors d'une séance du comité de la SSS et un rapport approfondi a été publié dans le Bulletin de la SSS. Il est prévu de continuer à rendre compte des travaux de révision de la Charte dans le Bulletin.

4.3 Évaluation et révision de la Charte

En raison des évaluations périodiques prévues par l'annexe à la Charte, mais surtout en raison des changements et innovations récents dans le développement, la production et la diffusion des statistiques officielles, les organisations responsables, à savoir l'OFS, la CORSTAT et le Conseil d'éthique, ont décidé de soumettre la Charte, révisée pour la dernière fois il y a dix ans, à une évaluation suivie d'une révision.

Pour les membres de la CORSTAT, l'évaluation de la Charte a pu être intégrée dans leur projet commun «Evalcharta», qui poursuit depuis huit ans l'échange de bonnes pratiques concernant la Charte. Dans ce cadre, le groupe de travail «Evalcharta» a élaboré une enquête en ligne sur la Charte, à laquelle les membres de FEDESTAT ont également participé.

Les résultats de l'enquête sur «l'ensemble» de la statistique publique suisse seront présentés dans le cadre d'un atelier lors des Journées suisses de la statistique par le président du Conseil d'éthique, qui siège dans le groupe de travail «Evalcharta» dirigé par la CORSTAT. A ce titre, il a présenté à l'organe responsable un plan d'action pour l'évaluation et la révision de la Charte. Selon ce plan, l'évaluation dirigée par le GT «Evalcharta» sera achevée d'ici fin 2022, de sorte qu'en 2023, la révision pourra être entreprise par un groupe de travail nouvellement formé «Revicharta».

Le projet d'une charte modérément révisée pourrait être soumis à consultation d'ici fin 2023. Des modifications plus profondes pourraient en revanche prendre un peu plus de temps, le calendrier devrait dans ce cas être défini dans le courant de l'année prochaine. L'entrée en vigueur de la Charta se fera avec la signature de l'OFS et de la CORSTAT.

Suivant l'exemple de la dernière révision en 2012, les organisations responsables ont confié au président du Conseil d'éthique la direction du GT «Revicharta». En tant que membre du Conseil d'éthique, Alexandre Oettli fera partie également du GT «Revicharta» et pourra ainsi faire valoir son expérience acquise lors de la dernière révision. Ces deux personnes tiendront le Conseil d'éthique au courant de l'évolution de la révision. Le Conseil d'éthique aura pour tâche de donner au GT «Revicharta» un feed-back sur les étapes de travail réalisées et, dans ce sens, d'accompagner son travail avec une certaine distance. A l'exception de deux de ses membres, le Conseil d'éthique n'est donc pas impliqué dans les discussions du GT «Revicharta», mais il évalue les résultats de ces discussions en tant qu'instance extérieure.

PL / 05.10.2022